PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025
BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 30 janvier 2025

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, M. Olivier GOBIN, ~~Mme Agnès GRASSIN~~, M. Alain LEMAITRE, Mme Mélanie MARSAIS, Mme Annick MEZIERE, ~~Mme Gwenaëlle ROBINO~~, M. Philippe WAROT et ~~M. Matthieu WATTEAU~~.
ABSENTS EXCUSES : Mme Agnès GRASSIN, Mme Gwenaëlle ROBINO et M. Matthieu WATTEAU
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRUNEAU

Informations diverses :

- Parcelle AB70 : un contrat de prêt à usage entre la commune et M. CARTIER a été signé le 31/01/2020. M. CARTIER prend sa retraite. Voir si une personne est intéressée par cette parcelle d'une contenance de 9004 m². Appel à candidature
- Jeudi 6 février 2025 à 9h00, société IT Solution vient réaliser l'audit informatique et téléphonique (suite devis signé avec les communes de Villages d'avenir)
- Jeudi 6 février 2025 à 14h00, la régie des coëvrons sera présent à la mairie car la commune est concernée cette année par le contrôle des assainissements non collectifs
- Samedi 15 février 2025 à 10h30, plantation des arbres pour les naissances de 2024
- Jeudi 27 février 2025 à 13h30, commission Finances budget 2025
- Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h, portes ouvertes de l'école Victor Hugo
- Problème de sécurité au niveau de l'entrée du bourg de Saint Jean Sur Erve (en haut de la rue nationale) Les personnes venant de la RD57 rentrent par ici, donc ils prennent le sens interdit (réunion à prévoir avec M. Loinard, Mme Ducoin et M. Cousin Jean-Philippe. Le conseil municipal a décidé de mettre de l'enrochement de chaque côté partie communale.

Décision du Maire

Date de la décision	Désignation
DEC01 du 20/01/2025	Avenant n°1 (plus-value) Lot 8 Peinture Travaux de la MAM 386.10 € ht soit 463.43 € ttc
DEC02 du 21/01/2025	Audit thermique pour 11 rue de la Poterie LCA : 900 € ht
DEC03 du 06/02/2025	Problème ruissellement chemin de la Sèchetière Blandouet Olivier GOBIN : 2 770.00 € ht
DEC04 du 06/02/2025	Armoire sécurisée avec digicode pour mairie Saint Jean Sur Erve SEMIO : 791.15 € ht

DEC05 du 06/02/2025	Fourniture et pose d'un vidéophone avec commande d'ouverture pour la MAM LEVEILLE : 1 465.87 € ht
DEC06 du 06/02/2025	Avenant n°1 Lot 3 (- et + value) LEVEILLE 607.58 € HT

AFFAIRES GÉNÉRALES

N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans les termes identiques pour les communes (article L.2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le terme « arrêté » s'entend comme donnant un caractère définitif aux mentions qui y figurent, une approbation par délibération au commencement de la séance est nécessaire. D'autant que le procès-verbal n'a plus à être signé par l'ensemble des élus mais exclusivement par le Maire et le secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024

FINANCES

N°2 : Vote des Subventions 2025

Monsieur le Maire propose les montants suivants

ASSOCIATIONS	Année 2025
U.D.A.F.	100.00 €
SPA	230.00 €
Club de la Gaité	350.00 €
Atelier de la Charnie	300.00 €
AFN	350.00 €
APE	500.00 €
Comité d'échange	250.00 €
Restaurants du cœur	100.00 €
MAM Bulles d'émotion	500.00 €
Comité des Fêtes de Saint Jean Sur Erve	350.00 €
Club de la verte Charnie	350.00 €
Au Coin de la Rue	Rien reçu
Charnie Rando	100.00 €
TOTAL	**3 480.00 €**

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12
Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les montants ci-dessus

N°3 : Fixation du loyer de la Maison des Assistants Maternels, 1 Route de Saint Pierre, Saint Jean Sur Erve

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer pour la future Maison des Assistants Maternels.
Monsieur le Maire propose 350 € / mois

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12
Le Conseil Municipal,

- **FIXE** le loyer d'un montant de 350 euros par mois

N°4 : Vente des abris des dirigeants du terrain de Foot

M. le Maire a proposé aux élus de la commune de Vaiges de vendre les 2 abris des dirigeants situés au terrain de foot de Saint Jean Sur Erve
Proposition : 850 euros les 2

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12
Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de vendre les 2 abris à la commune de Vaiges

N°5 : Ouverture de crédits avant vote du budget

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour une ouverture de crédits pour le budget de la commune. Il est possible de prévoir 25 % de la prévision N-1 dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Chapitre / compte	Pour rappel Budget 2024	Ouverture avant Budget 2025
	812 529.52 €	
212/Chap 21 op 128 (Requalification rue moulin)		9 000.00 €
203/Chap 20 op 128		17 000.00 €
	TOTAL	**26 000.00 €**

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12
Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2025

N°6 : Demande de subvention « Amendes de Police »

Monsieur le Maire donne lecture du programme du produit des amendes de police du Conseil Départemental pour l'année 2025.

Un mail a été envoyé au service pour savoir si les travaux de sécurisation de la RD 235 (Rue du Moulin) rentrent dans ce programme.

Réponse négative reçu le 3 février 2025.

Aucune demande de subvention « Amendes de Police » sera demandée.

Questions diverses

- Réunion Maires – adjoints : jeudi 3 avril 2025 à 10h30
- Réunion Conseil Municipal : jeudi 10 avril 2025 à 20h30 (budget)

Fin de la séance : 22h30

Secrétaire de séance, M. Christophe BRUNEAU

Commune de Blandouet-Saint Jean
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Maire, M. Patrick COUSIN